

Greffe  
du Tribunal de Commerce de  
PERPIGNAN  
4 Rue André Bosch

66000 PERPIGNAN

**CERTIFICAT**  
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sàrl ELLUL HOLDING  
Lieudit gibraltar, Route d'Eus  
Cent.comm.La Grande Rocade  
66500 PRADES

Dépôt effectué par :

SCP J.VERGELLY- R.RIVES- PH.DALMAU  
80 Rue James Watt  
Immeuble Juripole, Tecnosud  
66000 PERPIGNAN

Numéro RCS : PERPIGNAN B 492 768 650

<78948/2006B01265>

Pièces déposées le 21/11/2006

Numéro : 2605709

Ordonnance du Président du 20/11/2006  
- Nomination de Commissaire aux apports

L'un des greffiers associés



A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping loops and lines.

Dépôt 2605709 du 21/11/2006

60303

# TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

## ORDONNANCE

\*\*\*\*

Nous, **Alphonse GONZALEZ**, Président du Tribunal de Commerce de Perpignan,  
Assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède et les moyens y exposés,  
Vu les dispositions des articles L 223-9 et L 236-33 du code de commerce et 25 du décret n°  
67-236 du 23 mars 1967,

Désignons **SEL Anne Marie TORRES - Michel ORIOU**  
**16 rue de l'Industrie**  
**66 240 ST ESTEVE**

en qualité de commissaire aux apports de la société de la société ELLUL HOLDING identifiée au  
Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan sous le numéro 492 768 650 ;

**Disons** que la mission du commissaire aux apports sera :

- d'apprécier et évaluer les apports en nature faites respectivement par Monsieur Marc ELLUL et par Monsieur Alain ELLUL ;
- d'en faire rapport dans les conditions telles que définies par les lois et règlements en vigueur.

Laissons les dépens de la présente ordonnance à la charge de la requérante ;

Fait à Perpignan, le

**20 NOV. 2006**



A. GONZALEZ  
Président

**REQUETE**

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de PERPIGNAN.

Le soussigné René RIVES, Avocat associé de la SCP d'Avocats J.VERGELLY – R. RIVES – Ph. DALMAU, 80 rue James Watt, Tecnosud 2, 66100 PERPIGNAN,

Agissant en qualité de mandataire de Monsieur Marc ELLUL, lui-même agissant en sa qualité de gérant de la société « ELLUL HOLDING », société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 2 000 € dont le siège social est à PRADES (66500), Lieudit Gibraltar, Centre Commercial La Grande Rocade, Route d'Eus, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 492 768 650,

A l'honneur de vous exposer :

- Que le principe d'une augmentation de capital par voie d'apports en nature pour un montant de UN MILLION QUATRE CENT CINQUANTE TROIS MILLE HUIT CENT TRENTE EUROS (1 453 830 €) va être soumis aux associés par la gérance,

- Que cette société envisage de recevoir :

\* de Monsieur Marc ELLUL demeurant à EUS (66500), 43 route de Prades, MILLE QUATRE CENT VINGT CINQ (1 425) actions dont celui-ci est titulaire dans la société « SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETS ELLUL ALAIN ET CIE », société par actions simplifiée au capital de 72 800 € ayant son siège social à PRADES (66500), Lieudit Gibraltar, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN sous le numéro B 311 877 534,

\* de Monsieur Alain ELLUL demeurant à PRADES (66500), 3 rue de la Basse, QUARANTE CINQ (45) actions dont celui-ci est titulaire dans la société « SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETS ELLUL ALAIN ET CIE », société par actions simplifiée au capital de 72 800 € ayant son siège social à PRADES (66500), Lieudit Gibraltar, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN sous le numéro B 311 877 534,

Lesdits apports évalués globalement à la somme de UN MILLION QUATRE CENT CINQUANTE TROIS MILLE HUIT CENT TRENTE EUROS (1 453 830 €) sous réserve de la vérification prescrite par la loi,

- Que ces apports sont nets de tout passif,

- Que sous les mêmes réserves, ces apports seraient rémunérés par l'attribution de CENT QUARANTE CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT TROIS (145 383) parts sociales d'un montant nominal de DIX EUROS (10 €) chacune entièrement libérées à créer par la société « ELLUL HOLDING » en représentation d'une augmentation de capital de UN MILLION QUATRE CENT CINQUANTE TROIS MILLE HUIT CENT TRENTE EUROS (1 453 830 €),

- Qu'en vertu des articles L 223-9 et L 223-33 du Code de Commerce, ainsi que de l'article 25 du décret du 23 mars 1967, l'évaluation des apports en nature doit être faite sur le vu d'un rapport établi par un commissaire désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce compétent, statuant sur requête, et choisi parmi les commissaires aux comptes inscrits sur la liste prévue à l'article L 822-1 du Code de Commerce ou parmi les experts inscrits sur une des listes établies par les cours et tribunaux.

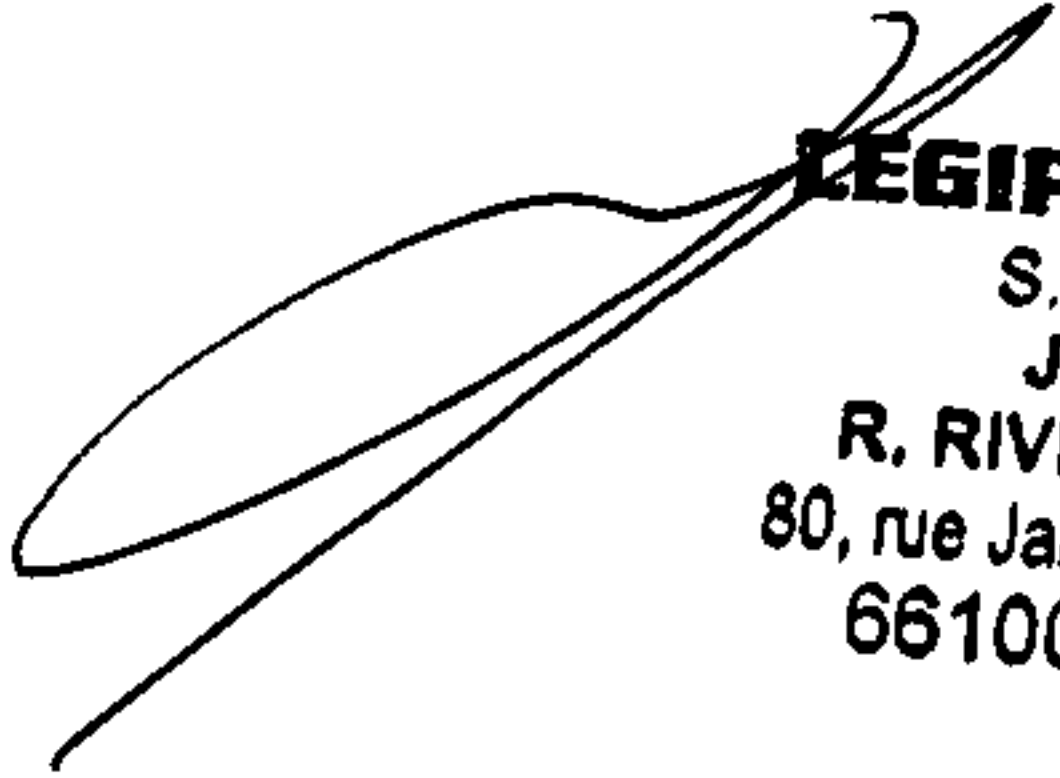
C'est pourquoi le requérant demande qu'il vous plaise de bien vouloir désigner en qualité de commissaire aux apports la «SEL Anne-Marie TORRES - Michel ORIOL », 16 rue de l'Industrie, 66240 ST ESTEVE, qui aura pour mission de :

1°) Apprécier et évaluer les apports en nature faits respectivement par Monsieur Marc ELLUL et par Monsieur Alain ELLUL,

2°) De ces évaluations, constatations et avis, dresser un rapport qui sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans le délai prescrit par la loi et soumis à la collectivité des associés de la société « ELLUL HOLDING » réunie en assemblée générale extraordinaire.

Fait à PERPIGNAN

Le 16.11.06

  
**LEGIPOLE CONSEIL**  
S.C.P. d'Avocats  
J. VERGELLY  
R. RIVES - Ph. DALMAU  
80, rue James Watt - Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

f 262925.